

Charte d'utilisation de la lingerie et du Salon

1- Respect des règles de vie sur le site

Les Grands Voisins est un lieu de vie, le calme doit être maintenu la nuit par respect des personnes vivant sur le site. Le volume sonore de vos événements doit impérativement prendre en compte ces règles.

2- Horaires

Les horaires mentionnés dans le devis incluent les temps de montage (installation, aménagement de la salle...) et démontage du lieu (rangement, remise en l'état de la salle) . Le devis indique les heures d'ouverture et de fermeture techniques à respecter impérativement.

3- Les salles mises à disposition et stockage

- Il n'est pas possible d'utiliser la cuisine et la salle du stock du bar.
- Si vous faites appel à un prestataire extérieur, celui ci doit être en mesure de livrer le jour même et de repartir avec tout son matériel.

Il en est de même pour le matériel relatif à la privatisation (décors, matériel techniques etc...)

4- Rangement et gestion des déchets

- La salle doit être rendue en l'état. Le mobilier peut être déplacé, la salle réaménagée à condition de restituer la salle dans son état initial.
- Toute détérioration du matériel fera l'objet d'un dédommagement à hauteur des dégâts estimés .
- Vous devrez prendre le soin de jeter vos poubelles avant votre départ.

Des poubelles spécifiques sont à disposition sur le site (poubelles pour le verre, poubelle pour le papier et poubelle verte)

- La signalétique mise en place pour votre événement devra impérativement être décrochée avant votre départ.

5- Accès et Stationnement

Il n'est pas possible de stationner sur le site durant votre événement.

Vos livraisons devront se faire par le 74 avenue denfert rochereau. Vous pourrez stationner devant l'entrée , le temps de décharger votre matériel.

6- Les prestataires extérieurs

Si vous faites appel à un prestataire extérieur, vous serez son interlocuteur privilégié.

Il est donc important que vous lui transmettiez bien les règles énoncées ici (Accès au site, stationnement, impossibilité de stockage, gestion des déchets, volume sonore...)

Nous ne serons pas en mesure de prêter de la vaisselle ni permettre au traiteur de nettoyer ses ustensiles sur place.

7- Paiement

Le paiement se fait le jour même par chèque ou à réception de la facture (envoyée dans la semaine suivant l'événement) par virement bancaire .

Le règlement des boissons en précommande ou en en cas d'ouverture du bar devront être effectué le jour même de votre événement.